



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/1
15 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des effets

Vingt-huitième session
Genève, 23-25 septembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 23 septembre 2009, à 10 heures¹

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la vingt-septième session.
3. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires.
4. Objectifs à long terme des activités relatives aux effets.

¹ Des procédures d'accréditation s'appliquent aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Convention (<http://www.unece.org/env/registration/Irtap.htm>) et de le retourner au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de l'ouverture de la réunion, les membres des délégations sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/registration/Irtap.htm>).

5. Derniers résultats et état actuel des connaissances scientifiques et techniques.
6. Examen des effets de la pollution atmosphérique.
7. Développement des activités relatives aux effets.
8. Financement des activités relatives aux effets.
9. Élection du Bureau.
10. Questions diverses.
11. Adoption des décisions du Groupe de travail.

II. ANNOTATIONS

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif: Mercredi 23 septembre, 10 heures

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.1/2009/1 (Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session)

Point 2. Adoption du rapport de la vingt-septième session

Horaire indicatif: Mercredi 23 septembre, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.1/2008/2 (Rapport du Groupe de travail des effets sur sa vingt-septième session)

Point 3. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif et de ses organes subsidiaires

Horaire indicatif: Mercredi 23 septembre, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/96 et Add.1 et 2 (Rapport de la vingt-sixième session de l'Organe exécutif)

ECE/EB.AIR/WG.5/92 (Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa quarante-deuxième session)

ECE/EB.AIR/WG.5/94 (Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa quarante-troisième session)

ECE/EB.AIR/WG.5/96 (Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa quarante-quatrième session)

ECE/EB.AIR/GE.1/2008/2 (Rapport de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) sur les travaux de sa trente-deuxième session)

Le Groupe de travail des effets devrait prendre note des questions découlant de la vingt-sixième session de l'Organe exécutif de la Convention, des quarante-deuxième, quarante-troisième et quarante-quatrième sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et de la trente-deuxième session de l'Organe directeur de l'EMEP.

Point 4. Objectifs à long terme des activités relatives aux effets

Horaire indicatif: Mercredi 23 septembre, matin

Le Bureau et le Bureau élargi du Groupe de travail des effets ont décidé que les objectifs stratégiques du Groupe de travail feraient l'objet d'un débat général. Cette question est présentée plus en détail au titre du point 7 de l'ordre du jour.

Point 5. Derniers résultats et état actuel des connaissances scientifiques et techniques

Horaire indicatif: Mercredi 23 septembre, après-midi
Jeudi 24 septembre, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.1/2009/3 (Rapport commun des programmes internationaux concertés (PIC), de l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique et du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique pour 2009)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/6 (Résultats de la surveillance de l'état des forêts en Europe en 2009)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/7 (Évaluation du mercure présent dans le milieu aquatique, lié à la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe et en Amérique du Nord)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/8 (Évaluation des ressources et biens exposés, y compris le patrimoine culturel)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/9 (Effets de l'ozone et de l'azote sur la végétation et évolution des concentrations d'azote et de métaux lourds dans les mousses)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/10 (Évaluation des tendances à long terme des dépôts et de la qualité des eaux de surface)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/11 (Indicateurs fondés sur les effets à utiliser pour l'évaluation intégrée)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/12 (Risques sanitaires liés à la pollution atmosphérique résultant de la combustion de la biomasse)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/13 (Modélisation dynamique)

Le Groupe de travail sera saisi du rapport annuel commun de 2009, qui présente les activités relatives aux effets sur la base du plan de travail pour 2009, des documents techniques issus des programmes et d'autres documents et publications communiqués par ceux-ci. Les pays chef de file appelleront l'attention sur les activités récentes, en particulier les réunions d'équipes spéciales, et sur les publications. Le Groupe de travail est appelé à prendre note des progrès accomplis. Il voudra peut-être donner des orientations quant aux activités futures. Le suivi des derniers résultats s'articule autour des thèmes ci-après liés à la pollution:

- a) Questions transversales;
- b) Acidification et azote nutritif;
- c) Ozone;
- d) Particules, métaux lourds et polluants organiques persistants.

L'examen de chaque thème s'appuiera sur des contributions tirées des éléments pertinents du plan de travail et d'autres travaux réalisés dans le cadre de tous les programmes. Les exposés comprendront aussi des questions soulevées dans les rapports techniques des programmes et des ateliers. Le Groupe de travail est appelé à prendre note des rapports techniques et de l'achèvement des travaux sur les éléments du plan de travail. Il voudra peut-être donner des orientations quant aux futurs objectifs.

Point 6. Examen des effets de la pollution atmosphérique

Horaires indicatifs: Jeudi 24 septembre, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.1/2009/15 (Effets de l'azote en suspension dans l'air)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/16 (Indicateurs et buts à atteindre concernant les effets de la pollution atmosphérique)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/12 (Azote réactif)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/4 (Modèles d'évaluation intégrée)

ECE/EB.AIR/WG.1/2009/5 (Atelier sur des objectifs souhaitables non contraignants concernant la pollution atmosphérique pour 2050)

ECE/EB.AIR/2008/13 (Plan pour la révision du Protocole de Göteborg)

Le Groupe de travail sera saisi pour examen de documents concernant le rapport d'activité sur les effets de l'azote en suspension, établis en collaboration avec l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et l'Équipe spéciale de l'azote réactif. Le rapport sur les indicateurs et les buts à atteindre englobe les travaux réalisés au titre des trois éléments du plan de travail communs à tous les programmes, y compris certains paramètres clés faisant l'objet d'une surveillance et de travaux de modélisation, les éléments à prendre en considération pour fixer des objectifs en 2020 et des objectifs souhaitables non contraignants à l'horizon 2050, et la quantification plus précise des indicateurs des effets qui intéressent la politique générale. Le

Groupe de travail devrait adopter les rapports et en approuver la présentation à l'Organe exécutif à sa vingt-septième session.

Point 7. Développement des activités relatives aux effets

Horaire indicatif: Vendredi 25 septembre, matin

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.1/2009/4 (Projet de plan de travail pour 2010)
ECE/EB.AIR/WG.1/2009/14 (Projet de stratégie à long terme)

Le Groupe de travail sera saisi pour examen de documents tenant compte des décisions pertinentes récemment adoptées par l'Organe exécutif et d'autres organes subsidiaires de la Convention ainsi que des informations disponibles sur les politiques de l'Union européenne relatives à la pollution atmosphérique. Il devrait approuver la présentation du projet de plan de travail pour 2010 à l'Organe exécutif, lors de la vingt-septième session de ce dernier. Le Bureau a décidé de proposer au Groupe de travail de passer en revue les activités relatives aux effets avant la prochaine session de 2010, proposition sur laquelle de plus amples précisions seront fournies dans un document officieux distribué dans la salle de réunion. Le Groupe de travail étudiera aussi les possibilités de continuer à collaborer aux travaux internationaux pertinents.

Point 8. Financement des activités relatives aux effets

Horaire indicatif: Vendredi 25 septembre, après-midi

Documentation: ECE/EB.AIR/WG.1/2009/5 (Financement des activités relatives aux effets)

Le Groupe de travail sera saisi d'une note, établie par le secrétariat, sur le financement des activités relatives aux effets, qui contient un récapitulatif des contributions volontaires reçues en 2008 et 2009 et précise comment les contributions ont été utilisées en 2009 et comment il est prévu de les employer en 2010. Le Groupe de travail est appelé à examiner cette note et à en approuver la présentation à l'Organe exécutif à sa vingt-septième session.

Point 9. Élection du Bureau

Horaire indicatif: Vendredi 25 septembre, après-midi

Le Groupe de travail est appelé à élire un président et cinq vice-présidents, qui constitueront le Bureau et resteront en fonction jusqu'à la fin de la session suivante.

Point 10. Questions diverses

Horaire indicatif: Vendredi 25 septembre, après-midi

Le Groupe de travail sera saisi pour examen d'une liste provisoire des réunions pour 2009-2010, établie par le secrétariat sur la base des renseignements communiqués par les délégations et les programmes.

Point 11. Adoption des décisions du Groupe de travail

Horaire indicatif: Vendredi 25 septembre, après-midi

Le Groupe de travail adoptera les décisions prises pendant la session. Le projet de rapport de la session, qui contiendra les décisions adoptées, sera mis au point sous sa forme définitive par le Président, en concertation avec le secrétariat, et sera affiché sur le site Web de la Convention. Le rapport sera présenté pour adoption à la vingt-neuvième session du Groupe de travail.
